

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER.2010

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents excusés : Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Véronique DEVIGNES.

Conseillers absents non excusés :

Procurations : Véronique DEVIGNES à Jean-Marie HIRTZ.

Secrétaire de séance : Bernard BRAUN

Date convocation : 20 janvier 2010

N° 002/2010

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2010
Rubrique : 7.7.10

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et le Règlement Intérieur en son article 29 disposent qu'un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

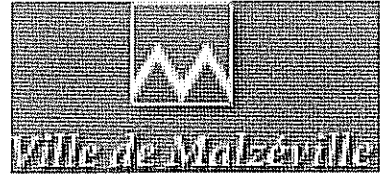
Il ouvre le débat en présentant au conseil municipal les orientations budgétaires proposées pour 2010 et en rappelant les grands axes de l'action de la municipalité et laisse place à la discussion.

Date : 27 janvier 2010
Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle.
Transmission : 29 JAN. 2010
Affichage : 29 JAN. 2010

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.



J.P. Franoux



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Le Débat d'orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de notre commune et nous informe sur sa situation économique et financière afin d'éclairer notre choix lors du vote du budget primitif.

≡ Objectifs du DOB

- *Discuter des orientations budgétaires de la commune*
- *Informersur sa situation financière*

1 L'ENVIRONNEMENT

1° Les perspectives macro-économiques sont encore très sombres :

Certes, la France est sortie de récession au printemps 2009, un an après y être entrée et elle fait mieux que la Zone Euro dans son ensemble grâce au plan de relance et à son modèle social. Toutefois, la consommation et le rebond de la production qui doivent beaucoup aux dispositifs de soutien des dépenses adoptés fin 2008/début 2009 (prime à la casse notamment) et à la désinflation ne joueront quasiment plus en 2010.

Malgré une faible inflation, la consommation des ménages ne jouera plus le rôle de moteur de l'activité, pénalisée par l'atonie du revenu disponible et un moindre recours au crédit (désendettement). Le taux d'épargne des ménages ne devrait toutefois plus significativement augmenter.

Le taux de chômage dépassera le seuil des 10% de la population active courant 2010 (France métropolitaine).

Côté entreprises, les conditions d'un rebond de l'investissement ne sont pas réunies : désendettement, faibles capacités d'autofinancement, taux d'utilisation des capacités de production au plus bas, perspectives incertaines liées à la demande étrangère.

Les finances publiques resteront durablement dégradées. Le déficit public approchera les 9% du PIB en 2010, tirant le ratio de dette publique au-delà des 85% du PIB.

2° Les principales orientations de la loi de finance 2010

Maintien du périmètre et de l'évolution de l'enveloppe normée au même niveau qu'en 2009 (comprenant le FCTVA)

Hors FCTVA, les concours financiers de l'Etat aux collectivités (« enveloppe normée ») progresse de 0,6% soit la moitié de l'inflation : tel est le cas de la DGF.

A la différence de celle des ménages, la taxe carbone acquittée par les collectivités ne sera pas compensée.

Le FCTVA pour 2010 augmente nettement de 6,4% en raison du dispositif lié au plan de relance.

Réforme de la taxe professionnelle

A partir de janvier 2010 : suppression de la part de la TP sur les investissements productifs (soit 5,8 Md€) et remplacement des autres composantes de la TP - bases foncières et valeur ajoutée - sous la forme d'une contribution économique territoriale (CET).

Pour l'année 2010 : compensation relais pour les collectivités (calculée à partir des bases 2010 et du taux 2009 plafonné à +1% par rapport au taux voté en 2008)

2 LES PERSPECTIVES AU PLAN LOCAL

Elles sont bien incertaines :

- une hausse des matières premières (gaz et électricité) et des taxes environnementales,
- le maintien des dotations de l'Etat,
- l'augmentation du budget de l'aide sociale,
- l'envolée du marché de la restauration scolaire,
- les incertitudes liées aux conséquences de la réforme de la taxe professionnelle et son incidence sur la dotation de solidarité de la CUGN,
- des droits de mutation qui tardent à retrouver leur dynamisme.

3 BUDGET 2010 : la mise en chantier des projets

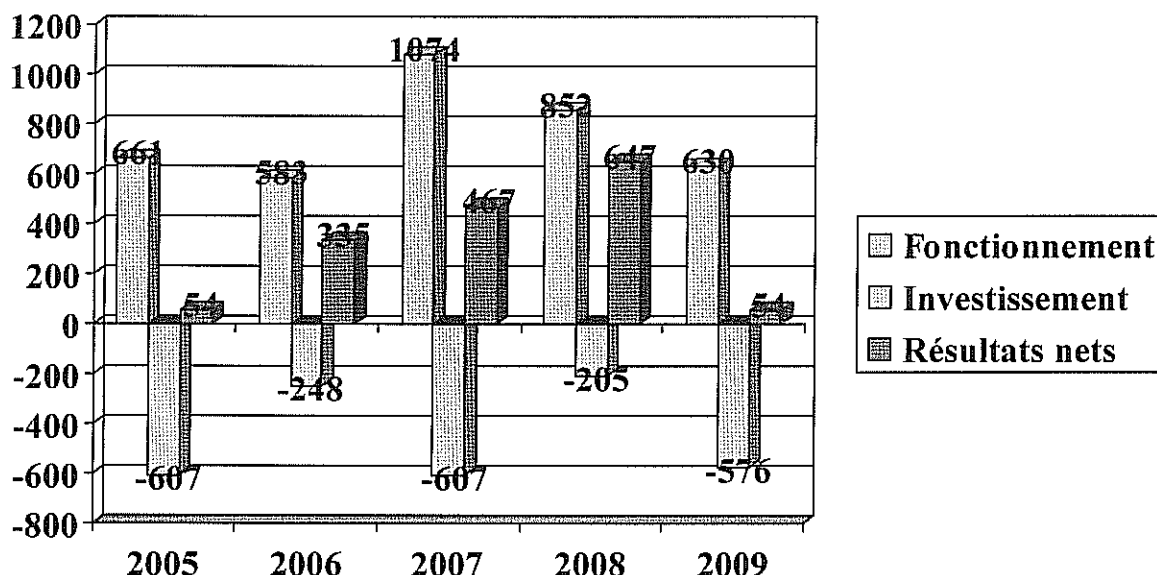
Comme en 2009, deux principes

- Démarrer les grands projets : centre social et salle des fêtes.
- Dégager les ressources pour leur financement.

Des objectifs

- Maintenir les grands équilibres grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Poursuivre le programme de rénovation des équipements.
- Mettre en oeuvre une politique solidaire en faveur de tous ceux qui en ont besoin.
- Poursuivre sur la voie de la diminution de la dette et continuer de réduire les frais financiers.
- Favoriser une politique culturelle dynamique.
- Assurer des services de qualité aux malzévillois.

Les résultats 2009 de la commune (provisoires)



Les résultats de fonctionnement 2009 tiennent compte d'une provision pour investissements futurs de 497 000 € (provision 2008 : 380 000 €).

C'est un bon résultat qui traduit une situation saine, l'excédent de fonctionnement couvre plus que l'amortissement du capital de la dette.

Toutefois, on observe que cet excédent correspond au produit des cessions d'immeubles consenties depuis les 5 dernières années (798 200€). C'est pourquoi, nous avons décidé que le produit de la gestion active de notre patrimoine sera réservé à l'investissement (sous forme d'une provision pour investissements futurs).

Les dépenses d'équipement

Un important programme d'équipement avant la réalisation des gros projets

- 838 000 K€ (dont 620 000 € de dépenses nouvelles),
- plus la participation de la commune 130 K€ pour la construction du centre social par le SIVU SMJ.

La rénovation de la Salle des fêtes et son prolongement, l'aménagement de l'étage de l'école J. Ferry débiteront cette année : 168 000 € sont prévus dès cette année pour les études et les honoraires d'architecte ; compte tenu de son importance, ce projet a l'objet d'une autorisation de programme votée avec le BP 2009.

La participation de la commune pour la construction du centre social par le SIVU SMJ 130 000 € : le SIVU a voté son programme récemment, la participation des communes s'élèverait pour chacune d'elles à 130 000 € en investissement (participation déjà versée en 2009 : 145 000 €). Il est proposé de verser le solde de notre participation en 2010, soit 180 000 € sur les deux sections.

La poursuite du plan de rénovation des équipements : ravalement des façades de l'école Leclerc (18 000 €) de la Mairie (32 000 €), travaux de réfection à la DOUERA (51 000 €), travaux de consolidation et d'aménagement au cimetière (74 500 €) et réfection des terrains de football (11 000 €).

Des travaux de voirie et d'éclairage public : poursuite de la réfection du chemin de la mine (18 000 €) et réfection de divers murs appartenant à la commune (20 500 €).

Des moyens pour nos services techniques : (31 000 €).

Accessibilité des locaux communaux, (15 000 €) et à la Mairie (14 500 €).

Et toujours des travaux dans les écoles : 48 830 € y compris le ravalement de façade de l'école Leclerc.

Pour préparer le futur, des crédits sont prévus à hauteur de 12 000 € (en attendant un chiffrage plus précis) pour les études pour l'aménagement de la friche industrielle ELIS qui constitue un enjeu majeur en terme de développement urbain de la commune.

La dette

Notre dette diminue à nouveau cette année.

Au 01/01/2010, les emprunts auprès de la Caisse d'Epargne et de DEXIA s'élèvent à 5 985 000 €, soit 720 €/habitant (moyenne 2006 de la strate : 747 €/habitant).

(population légale de Malzéville au 01/01/2010 : 8 313 habitants).

Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2005.

Le remboursement du capital de la dette atteint 430 000 K€ auquel il faut y ajouter le remboursement à EPFL pour l'acquisition d'immeubles, 45 000 €

L'annuité de la dette atteint 718 300 € soit 87€/habitant (123 €/habitant dans la même strate).

Les acquisitions sur EPFL réalisées en 2008 pour un coût total de 226 K€ seront payées en 5 fois de 2008 à 2012.

Les autres recettes de financement de l'investissement

Les amortissements, qui constituent des dépenses (d'ordre) de fonctionnement participent au financement des investissements : 160 000 €.

Les subventions d'équipement, du CG 54 surtout, tiennent compte du nouveau règlement : 42 000 €.

Le FCTVA s'élève à 60 000 € (la commune n'a pas opté pour le paiement anticipé du FCTVA)

Les dépenses de fonctionnement

Le personnel

Les frais de personnel, 2 600 000 €, augmentent sagement (+1,2% par rapport au BP 2009 ; +2,7% par rapport au réalisé 2009).

La volonté

- de favoriser et de développer la formation professionnelle (plan de formation 7 500 €),
- de poursuivre la mise en œuvre du plan de prévention (document unique).

Les frais financiers

Les frais financiers (avec les ICNE) : 242 000 € diminuent de 20 000 € (-1%)

Ils représentent 29 €/hab (moyenne 2006 de la strate : 38 €).

Les autres de dépenses de gestion

Les frais de gestion, 1 800 000 €, sont maîtrisés :

Les fluides sont délicats à évaluer ; ils sont fonctions des aléas climatiques et de l'augmentation des tarifs.

Les dépenses sociales augmentent

Les dépenses du marché de restauration scolaire, 232 000 € augmentent de 20 %.

Les subventions aux associations atteindraient 78 600 € (en baisse par rapport à 2009 qui enregistrait des subventions exceptionnelles).

Les dépenses sociales sont prévues en forte augmentation : la participation de la commune au CCAS passe de 85 000 € au BP 2009 à 126 513 €, en relation avec la situation sociale mais aussi pour mettre en place de nouvelles actions, et en lien avec le remboursement par le FPA des frais de personnel réglés sur le budget communal.

La participation à la caisse des écoles atteindrait 78 000 € : en baisse par rapport à la subvention 2009 (dont l'excédent justifie cet écart).

La volonté d'identifier l'effort financier des actions : différentes sous-fonctions culture et animation ont été créées (comme pour les écoles en 2009) pour identifier le coût de chaque action et les frais de gestion du FPA sont totalement imputés au CCAS.

Les recettes de fonctionnement

Les impôts directs locaux

Les recettes des impôts directs sont prévues à hauteur de 2 400 000 €.

Le produit attendu représente 289 €/hab: la moyenne s'élève à 330 €/hab pour les communes de même strate appartenant à un GFP.

Les recettes fiscales ont été évaluées à ce jour en tenant compte de la revalorisation forfaitaire des bases prévue par la loi de finances (+1,2%)

Les autres recettes de fonctionnement

En 2010, l'évaluation des recettes est délicate à cause

- de la réforme de la TP et de l'attitude de la CUGN au regard de la Dotation de Solidarité évaluée au niveau 2009, soit et de la participation voirie, 46 100 €,
- de la situation du marché immobilier, la TADE 2010=2009, soit 155 000 €,
- des incertitudes concernant les dotations de l'Etat, évaluées à leur niveau de réalisation 2009,
- des participations de la CAF que l'on ne maîtrise pas dans le cadre du contrat enfance : elles sont évaluées en recul par rapport à 2009, au niveau de celles de 2008,
- les recettes de services sont évaluées avec prudence, sauf pour les recettes de la restauration compte tenu de l'augmentation des tarifs (+11 %),

L'équilibre budgétaire

Avec un autofinancement prévu à hauteur de 580 000 €, le solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement sera couvert par les recettes fiscales courantes (comme en 2009).

Le solde entre les dépenses et les recettes d'investissement sera couvert par une recette d'emprunt de 370 000 € (compte tenu du taux de réalisation des dépenses d'investissement au cours de l'année 2010, il est fort peu probable d'avoir à souscrire cet emprunt).

Une provision pour financer les investissements en cours, la salle des fêtes et le centre social est à nouveau inscrite en dépenses de fonctionnement pour 300 000 €.